



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE N° 117/2025**  
**du 3/6/2025**

**Portant réglementation temporaire de la circulation sur toute la commune de Brives Charensac**

Nomenclature	6-1 – Liberté publique et pouvoir de police
--------------	---

Le Maire de BRIVES-CHARENSAC,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2213-1 et L2212-2

**VU** la demande de l'entreprise Girodmédias pour des travaux de pose de mobilier (arrêt transports en communs) pour le compte de la ville de l'agglomération du Puy en Velay, sur plusieurs rues de la commune

**Considérant** que ces travaux nécessitent la mise en place d'une modification de circulation.

### ARRÊTE

-----

#### **Article 1**

L'entreprise Girodmedias, est autorisée à réaliser des travaux de de pose de mobilier (arrêt transports en communs) sur les rues suivantes :

- Avenue Charles Dupuy,
- rue de Corsac,
- route du Monteil,
- Avenue des Sports,
- Rue du Pont de la Chartreuse,
- Côte de Tireboeuf
- Giratoire de Corsac

Les travaux sont programmés entre le 30 juin et le 31 juillet 2025.

#### **Article 2**

Durant les travaux, le stationnement sera interdit au droit du chantier et la circulation sera maintenue avec rétrécissement et alternat .

Le chantier devra être signalé, conformément à la législation en vigueur.

#### **Article 3**

Le droit des tiers est préservé.

**Article 4**

Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal
- Entreprise Girodmedias ([laetitiavallet@girodmedias.fr](mailto:laetitiavallet@girodmedias.fr))
- Service collecte de la communauté d'agglomération ([myriam.vouta@lepuyenvelay.fr](mailto:myriam.vouta@lepuyenvelay.fr))
- Monsieur le Président de la RTCA ([contrôleurs-rtca@lepuyenvelay.fr](mailto:contrôleurs-rtca@lepuyenvelay.fr); [laure.planchet@lepuyenvelay.fr](mailto:laure.planchet@lepuyenvelay.fr))
- Département de la Haute Loire – pôle de territoire du Puy en Velay – 16 rue Jean Solvain – 43000 Le Puy en Velay ([pole-lepuy@haute-loire.fr](mailto:pole-lepuy@haute-loire.fr) ou [gilles.coudert@hauteloire.fr](mailto:gilles.coudert@hauteloire.fr))
- La police municipale ([daniel.gential@brives-charensac.fr](mailto:daniel.gential@brives-charensac.fr))

Le Maire ,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Le Maire

Gilles DELABRE



Type Mobilier	Numéro	Adresse	Nom d'arret	Ville
Abri Voyageurs	83	D 373 cote de tireboeuf	Tireboeuf	Brives Charensac
Abri Voyageurs	84	Avenue Charles Dupuy	Charensac	Brives Charensac
Abri Voyageurs	85	Avenue Charles Dupuy	bel Onde	Brives Charensac
Abri Voyageurs	86	Avenue Charles Dupuy	Place du 8 mai	Brives Charensac
Abri Voyageurs	87	Avenue Charles Dupuy	Place du 8 mai	Brives Charensac
Abri Voyageurs	96	Avenue des Sports - Place Blanche	Place Blanche	Brives Charensac
Abri Voyageurs	145	Avenue des Sports - face Place Blanche	Place Blanche	Brives Charensac
Abri Voyageurs	97	Route du Monteil	Picardie	Brives Charensac
Abri Voyageurs	111	Rue de Corsac	Groupe Scolaire	Brives Charensac
Abri Voyageurs	112	Rue de Corsac	Bel Onde	Brives Charensac
Planimètre	19	Rond Point Avenue Charles Dupuy / Rue de Genebret		Brive Charensac